Edito

(A)

Nos victoires!



Christian PONSPrésident de l'UNAF

Loi contre le frelon asiatique

Fruit d'un vrai travail de concertation entre l'UNAF, son Comité des élus et ses présidents de syndicats départementaux, l'Assemblée nationale a voté le 6 mars 2025 à l'unanimité une loi visant à

lutter contre le frelon asiatique, le Sénat en avait fait de même le 11 avril 2024. C'est une grande avancée pour l'apiculture et la biodiversité. Les principales dispositions de cette loi incluent :

- · Un plan de lutte nationale, aujourd'hui très insuffisant, élaboré avec les différents acteurs : les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations apicoles.
- · La mise en place de plans départementaux sous l'autorité des préfets, qui doivent adapter les mesures de lutte aux spécificités locales en mobilisant les maires pour une coordination efficace sur le terrain.
- Des financements dédiés pour soutenir les actions de prévention, de piégeage et de destruction des nids garantissant une réponse efficace et durable face à cette menace.
- · L'indemnisation pour les apiculteurs subissant des pertes économiques dues au frelon asiatique... Actuellement, seuls les apiculteurs possédant plus de 200 ruches (125 en Corse) seront éligibles aux dispositifs d'indemnisation en cas de destruction de colonies. Sur ce point, la nouvelle loi doit évoluer et l'UNAF travaille avec les élus pour élargir l'accès à l'indemnisation aux apiculteurs possédant au moins 50 ruches.

La promulgation de cette loi, même si elle n'est pas encore idéale, marque une étape importante pour la protection des abeilles et la sauvegarde de l'apiculture. Elle a le mérite d'exister et de faire reconnaître la problématique frelon après 20 ans d'inertie de l'Etat. Nous attendons maintenant avec impatience les décrets d'application qui seront déterminants et apporteront, espérons-le, un réel soutien aux apiculteurs. Et nous veillerons à ce que les finances publiques soient employées à bon escient.

En attendant, les collectivités, de plus en plus nombreuses, se mobilisent pour coordonner le piégeage de printemps, le seul vraiment efficace à ce jour. Nous les en remercions chaleureusement!

Néonicotinoïdes : une évaluation insuffisante !

L'UNAF a obtenu l'annulation des autorisations de mise sur le marché (AMM) de deux insecticides néonicotinoïdes: le Closer et le Transform. La cour d'appel de Marseille a rendu en effet le 28 février un arrêt annulant les AMM de ces deux pesticides de la multinationale américaine Corteva Agrisciences. Elle a notamment pointé du doigt l'absence de rigueur observé par l'ANSES dans ces méthodes d'évaluation qui ne respectent pas la réglementation européenne en vigueur et accordent dès lors à l'agrochimie des autorisations de mise sur le marché laxistes et non respectueuses des pollinisateurs...

Dans le contexte actuel de régression de la protection des abeilles et du vivant, cet arrêt rappelle avec force que l'ANSES doit exiger des firmes qu'elles démontrent l'innocuité de leurs produits en évaluant dans des conditions réelles d'utilisation et en prenant en compte les effets synergiques des substances et des co-formulants des produits. Cette victoire de l'UNAF marque donc un tournant majeur dans l'évaluation des pesticides. L'ANSES devra désormais être plus exigeante avant d'accorder toute nouvelle autorisation de mise sur le marché. Mais le combat continue, l'UNAF est pleinement mobilisée contre la loi Duplomb et ne manquera de s'appuyer sur ses forces vives!

InterApi : un bernard-l'hermite à la coquille vide !

Après l'UNAF, le SNA et la Coordination rurale, la Confédération paysanne démissionne à son tour de l'interprofession InterApi. Des dysfonctionnements ont été également relevés par le SPMF. Seule la FFAP semble vouloir rester. Jusqu'à quand ?

Que reste-t-il de la représentation des apicultrices et des apiculteurs à InterApi? Simplement un bernard-l'hermite à la coquille vide piloté par la FNSEA et son satellite les JA qui représentent une minorité d'apiculteurs et qui n'ont toujours pas compris ce que représentent l'apiculture, les abeilles et les pollinisateurs pour une agriculture durable et vivante. Cette situation est intolérable et intenable dans la durée, et pourtant jusqu'à présent acceptée par les ministères de tutelle. Nous devons une nouvelle fois nous remettre autour de la table avec toutes les structures nationales apicoles représentatives et travailler rapidement sur une alternative à InterApi, pour ensuite rencontrer le ministère de l'Agriculture et la DGAL afin de mettre un terme à cette mauvaise farce qui coûte plus aux apiculteurs qu'elle ne leur rapporte et proposer une feuille de route pérenne et réellement constructive et efficace!

La saison démarre. C'est un vrai plaisir de retrouver ses abeilles. Surtout quand les mortalités hivernales ne sont pas trop élevées. Ce qui n'est, hélas, pas toujours le cas... Dans la plupart des régions, les nappes phréatiques sont plutôt bien remplies. Espérons que les conditions climatiques nous seront favorables! Et continuons à piéger les frelons asiatiques pour protéger nos abeilles!